

Par un vote à 29 voix pour (Inde, Italie, Japon, Lettonie, Malte, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Norvège, Pérou, République de Corée, Slovaquie, Espagne, Suisse, Ukraine, Royaume-Uni, États-Unis, Venezuela, Argentine, Australie, Belgique, Canada, Chili, Equateur, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Hongrie), **14 voix contre** (Irak, Maroc, Namibie, Pakistan, Qatar, Russie, Zambie, Arabie saoudite, Sénégal, Bangladesh, Cameroun, Chine, Egypte, Ghana)

5 abstentions

(Guatemala, Philippines, au Rwanda, les Bahamas, Côte-d'Ivoire), et

6 absents/n'ont pas voté

(Comores, Gabon, Guinea-Bissau, Malawi, Maurice, Saint Kitts and Nevis)

le Conseil économique et social des Nations-Unies (ECOSOC) a aujourd'hui accordé le statut consultatif à l'Association internationale des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles, trans et intersexes (ILGA)

. Le statut consultatif auprès de l'ECOSOC permet aux ONG d'assister aux conférences et réunions de l'ONU, de soumettre des déclarations écrites et des rapports, de faire des interventions orales et d'organiser des tables rondes dans les bâtiments de l'ONU, ce qui représente un outil essentiel pour qu'une ONG telle que l'ILGA – avec ses plus de 750 organisations membres à travers le monde – puisse travailler sur les droits humains LGBTI dans le cadre de l'ONU.

L'ILGA a été en 1993 la première organisation LGBTI à obtenir le statut consultatif auprès de l'ECOSOC, mais elle l'a perdu l'année suivante à cause de la présence de groupes militant pour l'abolition des lois sur la majorité sexuelle. L'ILGA a depuis déposé à nouveau sa candidature à chaque reprise, après expulsion des groupes en question et modification de sa constitution afin d'affirmer clairement son engagement contre les violences faites aux enfants, mais un petit groupe de pays soutenant l'homophobie avait pu influencer pendant longtemps les votes du Comité des ONG qui examine les candidatures. Pendant ce temps, de nombreux membres de l'ILGA – tels que LBL Danemark, COC Pays-Bas, FELGT Espagne, LSVD Allemagne, ABGLT Brésil, IGLHRC États-Unis et ILGA-Europe – ont réussi à obtenir ce statut en faisant annuler par le Conseil de l'ECOSOC la recommandation négative du Comité des ONG, ce qui s'est également produit aujourd'hui dans le cas de l'ILGA.

« C'est une journée historique pour notre organisation », a déclaré Renato Sabbadini, co-secrétaire général de l'ILGA, présent à Genève pour l'occasion. Elle cicatrise une blessure vieille de 17 ans. Nous voulons chacun des Etats membres des Nations Unies qui nous ont soutenu : Inde, Italie, Japon, Lettonie, Malte, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Norvège, Pérou, République de Corée, Slovaquie, Espagne, Suisse, Ukraine, Royaume-Uni, États-Unis, Venezuela, Argentine, Australie, Belgique, Canada, Chili, Equateur, Estonie, Finlande, France,

Allemagne, Hongrie.

Nos remerciements vont particulièrement à la Belgique (où se trouve notre siège), qui a fourni des efforts acharnés pour parvenir à un consensus favorable, en compagnie des États-Unis et de l'Argentine. Nous aimerions également remercier nos organisations membres qui ont poussé avec succès leurs gouvernements à nous soutenir, et tous nos alliés, en particulier Arc-International à Genève. »

« Aujourd'hui, nous célébrons cette décision », a déclaré depuis Mexico Gloria Careaga, co-secrétaire générale de l'ILGA, « mais nous sommes conscients du travail qui nous attend dans les mois à venir. Nous serons heureux de travailler avec tous nos membres, et en particulier avec ceux qui ont déjà ce statut, ainsi qu'avec nos alliés, afin de faire avancer dans les années à venir les droits humains LGBTI au sein des organes de l'ONU, en tirant parti des développements très positifs que permettra la résolution présentée par l'Afrique du Sud devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU en juin dernier. »

Pedro Paradiso Sottile, secrétaire régional de l'ILGA-LAC (Amérique latine et Caraïbes), également présent à Genève pour l'occasion, a déclaré : « Accorder le statut consultatif à l'ILGA est une question de justice et une source de fierté pour la communauté internationale qui œuvre pour un monde où les droits humains seront vraiment respectés, sans aucune discrimination. Nos voix et notre combat pour l'égalité et la liberté doivent atteindre chaque partie du monde, pour que les différences d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression de genre soient respectées et protégées par les états. Nous pensons que le statut auprès de l'ECOSOC aidera nos militants à travers le monde dans leur entreprise. »